



Communiqué

7 décembre 2016

Le Synode accueille favorablement le projet de nouvelle loi sur les Eglises nationales

Au début de la session d'hiver, le synode des Eglises réformées Berne-Jura-Soleure s'est donné une nouvelle présidence. Il s'est ensuite consacré aux deux grands dossiers du moment: le projet de nouvelle loi sur les Eglises nationales du canton de Berne ainsi que la nouvelle constitution de l'Eglise réformée au niveau national, qui ont tous les deux suscité une prise de position de sa part.

Selon la rotation instituée, en milieu de législature, le synode, le parlement de 200 membres des Eglises réformées Berne-Jura-Soleure se donne une nouvelle présidence: Richard Stern, pasteur à Ittigen et membre de la fraction (groupe parlementaire) des positifs, a cédé son fauteuil à son successeur Hansruedi Schmutz, responsable de la coopérative de Lyss et représentant de la fraction du centre. Jean-Marc Schmid, pasteur à Court et membre de la fraction jurassienne, a été élu à la vice-présidence.

La nouvelle loi sur les Eglises suscite l'approbation

Le synode a amplement débattu du projet de nouvelle loi sur les Eglises nationales bernoises dans le cadre de la consultation actuellement en cours. Ce projet prévoit de renforcer l'autonomie des Eglises nationales et de désenchevêtrer les tâches respectives de l'Etat et des Eglises. Les députées et députés ont relevé avec satisfaction que le canton de Berne exprimait dans son projet de loi une appréciation positive et une reconnaissance pour les prestations fournies par les Eglises nationales en faveur de l'ensemble de la collectivité, prestations que le rapport d'experts «Ad!vocate / Ecoplan» d'octobre 2014 a décrites et quantifiées en détail. Ils se sont également félicités que le canton réaffirme son intention de poursuivre des relations partenariales entre les Eglises et l'Etat pour le bien de la population.

Le parlement de l'Eglise soutient le canton dans l'exigence qu'il entend maintenir d'une formation universitaire pour les pasteures et pasteurs et dans sa volonté de proposer une telle filière de formation à l'Université de Berne. Dans la perspective du transfert des rapports de travail des pasteures et pasteurs de l'Etat aux Eglises nationales, l'Eglise réformée entend reprendre les dispositions de la législation cantonale sur le personnel. Le parlement de l'Eglise rejette néanmoins l'obligation légale qui lui serait impartie de conclure une convention collective de travail.

Le synode a également manifesté son accord pour que les paroisses restent soumises à la législation cantonale sur les communes. Lors de toute modification d'un périmètre paroissial,

par exemple dans le cas d'une fusion, le synode demande toutefois que l'instance compétente de l'Eglise se prononce.

Le synode a également manifesté son soutien au modèle de financement proposé et basé sur deux piliers. Le montant de base, au titre du premier pilier, garantit les droits historiques de l'Eglise nationale réformée évangélique tandis que les prestations versées à l'Eglise au titre du deuxième pilier le sont au titre d'une conception de l'Etat à la fois moderne et sociale. Il s'agit en effet de rétribuer les Eglises nationales pour les prestations accomplies en faveur de l'ensemble de la société. La solution proposée pour le premier pilier qui consiste à y associer l'ensemble des Eglises nationales, s'inscrit dans l'intérêt de la collaboration œcuménique entre les Eglises nationales.

Pas de changement de nom pour la Fédération des Eglises protestantes de Suisse

Le projet de la Fédération des Eglises protestantes de Suisse (FEPS) d'une nouvelle constitution de l'Eglise au niveau national visant au renforcement de la communauté des Eglises protestantes a suscité un débat nourri au synode. A une large majorité, le parlement des Eglises réformées Berne-Jura-Soleure s'est prononcé en faveur du maintien de l'appellation «Fédération des Eglises protestantes de Suisse» et a rejeté la proposition de rebaptiser l'organisation nationale de l'Eglise en «Eglise protestante Suisse». La définition des compétences de l'organisation au niveau national a fait apparaître des différences d'appréciation. Il découle de la structure même des Eglises réformées, qui se construisent à partir de leurs bases, qu'une attention doit être apportée au principe de subsidiarité et à la définition des compétences de représentation externe de la FEPS. Au niveau de l'organisation, le synode s'est prononcé en faveur d'une structure constituée de différents départements. Par ailleurs, le synode estime que la composition des instances nationales et la réglementation du droit de vote doivent mieux refléter la taille des Eglises membres.

Aumônerie et soutien diaconal pour les personnes en difficulté

Le synode a adopté un montant annuel brut de 180'000 CHF pour les années 2017 à 2020, destiné à financer l'aumônerie œcuménique pour les requérantes et requérants d'asile dans le centre d'accueil et d'enregistrement de Berne. Ce centre est opérationnel depuis mai 2016; en septembre, les trois aumônières et aumôniers de l'équipe œcuménique ont commencé leur activité qui s'adresse à toutes les personnes résidant dans le centre, quel que soient leur appartenance religieuse ou culturelle.

L'office de conseil juridique pour personnes en détresse (RBS), département droit social, sera également soutenu ces quatre prochaines années à raison d'une contribution de 80'000 CHF par année. Compte tenu de la multiplication des situations auprès des services sociaux, ce soutien entend répondre au besoin considérable en aide juridique pour les clientes et clients dépourvus de ressources.

Le soutien au programme EAPPI de l'Entraide protestante suisse (EPER), Peace Watch Palestina, du Conseil œcuménique des Eglises (COE) se poursuivra ces quatre prochaines années à raison d'un montant annuel de 25'000 CHF. Placé sous le principe de la neutralité, l'engagement des bénévoles au sein de ce programme revêt un caractère purement humanitaire et s'inscrit dans les efforts de promotion de la paix dans cette région du monde.

Dans l'intérêt de la sauvegarde de la Création

Le synode a décidé de compléter l'objectif du «Fonds de financement Conseils en matière de gestion énergétique et environnementale» et de l'alimenter ces quatre prochaines années à raison d'un montant de 15'000 CHF par année. Désormais, des contributions seront

également allouées aux paroisses qui introduisent le système de gestion environnemental «coq vert».

Ces quatre prochaines années, le fonds d'encouragement des installations solaires sur les bâtiments ecclésiastiques, créé en 2012, sera alimenté à raison d'un montant annuel de 75'000 CHF. Depuis 2013, ce fonds a permis de soutenir huit installations photovoltaïques sur des bâtiments d'Eglise. Cette décision d'augmenter l'alimentation du Fonds a pour but d'inciter d'autres paroisses à développer leurs efforts de production et d'utilisation de l'énergie solaire.

Avenir incertain en matière financière

Le synode a par ailleurs pris acte du plan financier 2017-2021. Si ce dernier révèle des tendances plutôt positives, il ne prend pas encore en considération les implications certes encore incertaines mais néanmoins très inquiétantes de la réforme de l'imposition des entreprises III de même que celles – incommensurables en l'état – de la nouvelle loi bernoise sur les Eglises nationales. En ce qui concerne la réforme de l'imposition des entreprises III, le conseil synodal s'attend à un impact substantiel et négatif à long terme.

Avant de débattre du budget, le synode a approuvé toute une série de crédits périodiques destinés à différents projets et organisations - «smas.ch – l'autre calendrier de l'Avent», stages au sein de la Communion mondiale d'Eglises réformées, aide d'urgence œcuménique du canton de Soleure, Chœur des nations ainsi qu'«Intercultura» du Centre d'information pour étrangères et étrangers isa de Berne - - pour un montant annuel global de 34'500 CHF.

Enfin, le synode a adopté le budget 2017 qui prévoit des recettes pour 27,5 millions de CHF, des charges de 27,9 millions CHF et un déficit de 435'190 CHF.